



Resiliation de contrat de formation distance

Par **inessa**, le **10/10/2014** à **16:15**

BONJOUR

Je me suis inscrite a une formation a distance en mois de mars2014 ; le conseillé ma bien rouler* ce n'est pas une formation diplômante ; je me suis rendu compte lorsque mon conseillé du pole emploi qui ma déconseiller une formation non diplômante et en plus a distance ;je commence ma formation conventionnée le 12 décembre 2014, je suis demandeur d'emploi ,alors j'ai fait une demande de résiliation le 23 septembre. j'ai envoyer les cours je n'ai rendu aucun devoirs on ma même pas réclamer ; aucun suivi pédagogique ; et la on me réclame de continue de payer 68 euros chaque mois jusqu'à 2016 j'ai explique au directeur que je n'arrive pas a me concentrer les cours sont compliqués ; je vit en France depuis 3 ans j'ai un enfant et financièrement je ne peut payer

QUELLE EST LA SOLUTION ?